

DU DOUBS

N° code postal : 25170

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 juillet 2018

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **20/07/2018**

que la convocation du Conseil avait été faite 13/07/2018

et que le nombre des membres en exercice est de : 8

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

L'an deux mil dix huit

Le **dix neuf juillet à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard,**

Etaient absents excusés : **MM COQUARD Cédric et FREZARD Denis**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour d'accepter la demande de la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Il demande en conséquence, à Monsieur le Préfet de la Haute-Saône la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val Marnaysien comme suit :

Compétence optionnelle : EAU

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire

Frédéric REIGNEY

